



CONCOURS FLEURISSONS NOTRE VILLAGE

Le concours « Fleurissons notre village », visant l'embellissement de notre municipalité, est maintenu. Avec ce concours nous désirons inciter tous les citoyens à embellir notre municipalité et à améliorer notre milieu de vie, en fleurissant leurs propriétés.

TROIS PRIX TOTALISANT 500 \$ SERONT REMIS :

1^{er} prix
250 \$

2^e prix
150 \$

3^e prix
100 \$

Les prix seront remis lors de l'activité Fête Familiale

(Si l'activité n'a pas lieu à cause de la pandémie, le prix sera envoyé aux gagnants par la poste au courant de l'automne. Les noms des gagnants seront diffusés sur le site internet, la page Facebook et via l'infolettre municipale.)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune inscription n'est requise.
- Seuls les arrangements paysagers réalisés en façade de la propriété ou visible de la rue sont admis au concours (fleurs, arbres, arbustes, etc.).
- À compter du 1^{er} août 2022 un comité de sélection circulera dans toutes les rues et procédera à l'évaluation des aménagements paysagers.
- Afin de donner à tous la chance de gagner un prix, le gagnant du premier prix ne sera à nouveau éligible à participer au concours que dans la troisième année suivant la remise de son prix.

Bonne chance aux participants !



Mot du maire

« Chers Pointe-Fortunais et chères Pointe-Fortunaises, Le nouveau conseil municipal élu en novembre dernier devra aborder plusieurs questions importantes dans ce nouveau mandat de quatre ans. Voici un survol rapide de ces défis : »

1) EN MATIÈRE D'URBANISME :

L'état de nos rues et de la route 342 - Malgré la taxe d'accise des gouvernements fédéral et provincial, ces apports de fond demeurent insuffisants pour couvrir l'ensemble des travaux de réfection de nos rues. La route 342 demande d'être refaite, sur au moins la partie la plus achalandée, et ces travaux entraîneraient des coûts significativement plus élevés que le montant de la taxe d'accise qui nous est attribué aux cinq ans ; il y a donc une réflexion importante à faire au sujet de ce tronçon de route afin de trouver le financement et ou les subventions nécessaires à sa mise à niveau.

2a) EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE PARCS :

Notre municipalité a obtenu une subvention du gouvernement provincial dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure », pour mettre à niveau le sentier « éco récréatif de la Pointe » et faire les travaux nécessaires pour le rendre sécuritaire, et ainsi permettre à nos citoyens et les visiteurs extérieurs de connaître ce milieu unique de préservation écologique. À cet effet, je vous invite à lire le rapport du Groupe Ambioterra et son plan de conservation des habitats fauniques sur notre site internet pour découvrir l'importance et la richesse de la biodiversité de ce parc.

2b) EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE PARCS :

Cette année nous allons débiter les travaux préliminaires pour un nouveau parc situé sur la rue Réal Larocque pour une population jeune et grandissante dans cette partie de notre municipalité. Nous avons engagé une firme d'architecte paysagiste qui devrait nous soumettre bientôt un plan préliminaire du futur parc. Ce dernier sera présenté à la population pour obtenir vos commentaires et suggestions. Les travaux devraient s'étaler sur une période de 2 à 3 ans.

3) EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET D'EMBELLISSEMENT :

Le conseil municipal cherche à conserver le caractère champêtre de notre beau village. À cet effet, il a été décidé d'encourager la plantation d'arbres en créant une nouvelle subvention qui permet à chaque propriétaire d'obtenir un montant de 100 \$ par année pour l'achat d'arbre. Plus d'informations seront disponibles bientôt sur notre site municipal.

4) EN MATIÈRE DE COMMUNICATION CITOYENNE :

Une nouvelle initiative, *un Café avec le maire*, débutera en mai. Cette initiative a pour but de permettre à la population d'échanger sur une base informelle avec le maire afin de mieux comprendre les défis auxquels notre municipalité doit faire face ainsi que de prendre connaissance des préoccupations des citoyens. Ces réunions se tiendront le troisième samedi de chaque mois.

J'espère que ces différents projets et initiatives vont permettre à nos citoyens de continuer d'apprécier de vivre à Pointe-Fortune.

Je vous rappelle que pour obtenir des informations importantes et intéressantes au sujet de votre municipalité, vous pouvez vous inscrire à notre Infolettre et suivre notre page Facebook.

Passez un bel été.

François Bélanger,
maire



JOURNÉES DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

- Lundi le 18 avril 2022
- Lundi le 23 mai 2022
- Jeudi le 23 juin 2022
- Lundi le 4 juillet 2022
- Lundi le 5 septembre 2022
- Lundi le 10 octobre 2022

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2022, les réunions du conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi :

Calendrier des réunions :

Lundi 3 février	Lundi 4 juillet
Lundi 7 février	Lundi 1 ^{er} août
Lundi 7 mars	Mardi 6 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

PERSONNEL

Directeur général et secrétaire-trésorier
Jean-Charles Filion, poste 2

Adjointe administration
Andréa Chouinard, poste 0

Inspecteur municipal, **poste 4**

Adjointe à la direction/comptabilité
Jocelyne Roberts, poste 3

ÉLUS

Maire : François Bélanger	
Siège 1 : Lucie Lacelle	Siège 4 : Sandra Lavoratore
Siège 2 : Gilles Deschamps	Siège 5 : Jacques Beaudoin
Siège 3 : Christiane Berniquez	Siège 6 : Gilles Tétrault

COMITÉ DES LOISIRS

Stéphanie Séguin, présidente
514 952-0652 • lesloisirsdepointefortune@hotmail.com

COMITÉ ÂGE D'OR

Pour plus de détails contactez :
Claude Bélanger, président-trésorier
514 715-5841

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Pour toute demande de permis qui doit être soumis au CCU, les citoyens devront remettre à l'inspecteur leurs documents, 3 semaines avant la date de réunion.

Pour les dates de réunion, voir sur le site internet.



Saviez-vous que?

UTILISATION DE L'EMPRISE DE RUE

Aucune construction, aucun ouvrage, aucune affiche n'est permis dans l'emprise de la voie publique à l'exception des travaux de terrassement et de gazonnement, des accès automobiles et piétonniers et des bordures de béton n'excédant pas 15 cm (6 po) de hauteur. **De plus, l'entretien de la bande de verdure comprise dans l'emprise entre la rue et les terrains privés doit être assuré par les propriétaires desdits terrains. Règlement 276 article 508.**

...UNE NUISANCE, C'EST : Règlement 376-2019 (RMH-450)

Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, animaux en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux, etc.

Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts.

L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 21h et 7h du lundi au vendredi et de 18h à 9h le samedi et dimanche.

LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS
Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

LES ABRIS TEMPORAIRES SONT PERMIS :
Entre le 15 octobre et le 15 avril.

...LES CHIENS ET CHATS : Règlement 287-08

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments.
- **La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année au coût de 20 \$ avant le 1^{er} avril et 30 \$ après le 1^{er} avril. Maximum permis : 2 chiens par adresse.**

...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER
Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'informations visitez le site de Santé Canada
<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php>.

...ADRESSE CIVIQUE Règlement 353-2017, article 5

Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre, arbuste, neige et autre objet.

...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES :

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22.

...UN PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine, d'un ponceau, etc.



....CONSERVATION DES BOISÉS ET COUPE DES ARBRES : (Règlement 276, section c)

Dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, une densité arborescente minimale d'un arbre pour chaque 100 mètres carrés (1 076 pi²) de superficie de terrain doit être conservée. Si un ou des arbres doivent être abattus pour l'un des motifs énumérés à l'article 715 et que cette densité n'est plus respectée, le propriétaire doit procéder à la plantation d'arbres de façon à atteindre cet objectif.

Pour toute nouvelle construction, un minimum d'un arbre doit être planté dans la cour avant à moins qu'il existe déjà un ou des arbres dans cette cour.

Pour des informations supplémentaires, visitez la section Règlements et Permis sur le site web de la municipalité au **pointefortune.ca**, passez nous voir au bureau municipal ou appelez-nous au **450 451-5178, poste 4**.

L'inspecteur est présent le mardi entre octobre et mars et les lundis et mardis le reste de l'année.
urbanisme@pointefortune.ca

...POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'ARBRES

- Encourager les citoyens à adopter des pratiques environnementales ;
- Aide financière d'un maximum de 100 \$;
- Espèce d'arbres acquis de la liste d'arbre préparée par la Municipalité;
- La taille min. est 100 centimètres pour conifère et 175 centimètres pour feuillu ;
- Preuve de résidence, la facture.



LA FIN D'UNE ÉPOQUE

BIENTÔT LE ZOOL NE SERA QU'UN SOUVENIR DU TEMPS PASSÉ !

Avec les inondations de 2017 et de 2019 de même que la pandémie de la COVID-19 qui a débuté en mars 2020, Michel Séguin et son épouse, Andrée Fournier, ont dû fermer leur Resto-Bar Zool au public. Comme les règles sanitaires mises en place devaient perdurer, il n'était plus question d'ouvrir le Resto-bar à nouveau. Cette fermeture met fin à plus de 150 ans d'activités connues dans ce bâtiment situé au coin de la rue Fournier et du chemin des Outaouais à Pointe-Fortune !

Les gens qui se regroupaient après une joute de volleyball sur le terrain aménagé à cet effet derrière le bâtiment, les amateurs de motoneige qui faisaient escale pour prendre une bière ou un repas, les familles qui se regroupaient autour d'un brunch succulent le dimanche, ou une pizza cuite sur four à bois, n'auront désormais que d'heureux souvenirs d'un temps passé.

Combien d'histoires ont été racontées sur ces lieux, de mariages et de réceptions célébrés, de rencontres et de détente entre amis ? L'édifice a connu plusieurs transformations au fil du temps et de nombreux propriétaires ont apporté leurs couleurs à cet établissement.



Prochains versements taxes 2022

Le 9 juin 2022 et le 11 août 2022



En bref...

Avec la disparition de cet ancien hôtel, l'histoire des auberges de Pointe-Fortune se termine pour toujours et le visage de la « Pointe » va changer à tout jamais.

C'est avec le cœur lourd que j'écris ces mots. C'était « l'endroit » où l'on se regroupait « en gang » pour un repas juste avant les fêtes de Noël ou simplement pour un « tête-à-tête », l'endroit où l'on faisait des plans et discutait de projets.

Michel et Andrée ont fait de cet hôtel un lieu de recueillement, où l'on se sentait bien et pouvait rêver tout en regardant l'eau paisible de la rivière des Outaouais. Lors des tournois de hockey au Collège Bourget, c'était ici qu'on voulait venir fêter ! Les gens venaient de tous les coins environnants pour prendre un repas. Ceci est tout un témoignage d'appréciation de la part de la clientèle !

À Michel et Andrée, comme derniers propriétaires de cet ancien hôtel, je lève mon chapeau ! Vous avez réussi à créer une ambiance où les souvenirs demeureront gravés dans notre mémoire collective à tout jamais. On aimerait que les bonnes choses de la vie demeurent inchangées, mais souvent la vie décide autrement et nous amène dans une autre direction. Vous avez bien mérité un repos après toutes ces années. Merci pour tout ce que vous avez fait pour la communauté et bonne chance dans tous vos projets futurs.

LORRAINE AUERBACH CHEVRIER

EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, OU SINISTRE MAJEUR, ÊTES-VOUS PRÊT ?

72 heures, voilà la période pour laquelle vous devez demeurer autonomes. Au cours de cette période, les autorités organisent la prestation des secours et des services nécessaires. Seriez-vous aptes, avec votre famille, de demeurer chez vous, pendant 3 jours, sans service public ou quelconque assistance de votre municipalité ou des Gouvernements ?

Tout bon plan comporte 4 volets, connaissance des risques, articles essentiels, liste coordonnées d'urgence et informations concernant votre assureur.

Informez-vous sur : www.pointefortune.ca

TRANSPORT ADAPTÉ

EXObus
450 424-0744

SUBVENTION POUR ACTIVITÉ

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLE DES JEUNES
Sur présentation d'un reçu officiel, la municipalité remettra un montant maximal de 100 \$ dollars par enfant ou étudiant par année, en guise de subvention pour une participation à des activités sportives ou culturelles.

ZONE D'ÉCHANGE DE LIVRE

Vous avez des livres à donner ou vous voulez lire de nouveaux livres. Nous avons mis à la disposition de la population des étagères de livres dans le passage du centre communautaire. Nous avons toujours également pour les tout petits notre Croque-livre. Il s'agit d'une boîte de partage de livre pour les 0-12 ans. Les Croques-livres sont une occasion privilégiée de rencontre entre les livres et les enfants.

ACHAT DE COUCHES LAVABLE

Une subvention maximum de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an, pour aider à défrayer les coûts d'achat de couches lavables. Le citoyen devra présenter :

- La facture originale de l'achat d'un ensemble de couches lavables;
- Une preuve de résidence (compte de taxe ou permis de conduire);
- Une preuve de naissance de l'enfant.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les coûts d'abonnement à la bibliothèque de Rigaud sont admissibles pour toute personne :

- Enfant moins de 13 ans un montant de 10 \$ est remboursable.
- 14 ans et plus un montant 30 \$ dollars est remboursable.
- Abonnement familial un montant 50 \$ par famille.

ORGANISME SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION

VISION TRAVAIL VAUDREUIL

Centre-conseil en emploi, toutes personnes 40 à 60 ans ou plus désireuse de retrouver un travail. 450-455-5150

HÉBERGEMENT LA PASSERELLE

Hébergement pour femmes et enfants victime de violence conjugale. 450-424-6077



COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu tous les mercredis.

COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines, les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons et à une distance de 60 cm entre chaque bac.

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doivent être déposés avant 7h00 le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

Collecte de feuilles mortes du 4 mai au 28 septembre 2022, doivent être dans les sacs de papier et seront ramassés en même temps que la collecte des résidus alimentaires.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Ramassés une fois par mois, soit le 1^{er} vendredi du mois. Les citoyens qui auront des déchets volumineux à disposer, devront communiquer avec la municipalité au 450-451-5178 poste 0 pour s'inscrire. L'inscription devra avoir été fait au plus tard à 16h00, le mardi précédent la collecte.

Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.

Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux : les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

ÉCOCENTRE DE RIGAUD

L'Écocentre, une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

La MRC Vaudreuil-Soulanges invite ses citoyens à recycler leurs masques à usage unique en les apportant dans le Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges

www.mrcvs.ca/ecocentre ou 450-455-5434

32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire d'été le 1^{er} avril 2022 :

Lundi, jeudi, vendredi :	12h à 17h
Mardi, mercredi :	FERMÉ
Samedi, dimanche :	9h à 16h

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.



Calendrier des collectes,
disponible en tout temps :
www.pointefortune.ca



Informations utiles sur la récupération :
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pour toute questions, communiquer avec nous :
450-451-5178, poste 0



Municipalité de
Pointe-Fortune